



PARTICULIERS

PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES des opérations et services aux particuliers au **01/01/2025**

Prix en euro par opération (sauf indication contraire),
exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.
Mise à jour au 13 novembre 2025.

BANQUE POPULAIRE
RIVES DE PARIS



proche et engagée

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

LISTE DE SERVICES	PRIX EN €
Abonnement à des services de banque à distance (<u>internet</u> , téléphone, etc.) ⁽¹⁾ Cyberplus	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par : – notification hors application mobile – e-mail via Cyberplus	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès internet) Gratuit (hors coût fournisseur d'accès internet)
Tenue de compte	2,50 €/mois Soit pour information 30,00 €/an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale – à débit immédiat : Carte Visa Classic – à débit différé : Carte Visa Classic – à autorisation quasi-systématique (débit immédiat) : Carte Visa Classic	47,00 €/an 47,00 €/an 47,00 €/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) ⁽²⁾	1,00 €/retrait (à partir du 3 ^e retrait/mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Sécuriplus ⁽³⁾	29,90 €/an
Virement (cas d'un virement SEPA classique occasionnel) : – en agence – par internet	6,00 €/virement Gratuit
Prélèvement : – frais par paiement d'un prélèvement SEPA – frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit Gratuit
Commission d'intervention	8,00 €/opération avec un plafond de 80,00 €/mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article I^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Uniquement pour les cartes Visa Classic à autorisation systématique, Visa Classic, Visa Classic Facelia, Visa Premier, Visa Premier Facelia, MasterCard.

(3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

ÉDITO

Cher client, cher sociétaire,

Fidèle à ses valeurs coopératives et de proximité, la Banque Populaire Rives de Paris s'engage à vos côtés depuis plus d'un siècle. Nous mettons tout en œuvre pour vous offrir une banque simple, disponible et personnalisée, capable de répondre à vos besoins et soutenir vos projets, tant personnels que professionnels.

Une banque qui s'engage auprès de vous :

- Un accompagnement personnalisé : chaque client bénéficie d'un conseiller dédié pour un suivi personnalisé. Pour des besoins plus complexes, nos experts vous apportent des conseils sur mesure.
- Une disponibilité accrue : nos conseillers vous répondent, même en dehors des horaires d'ouverture de l'agence.
- Gestion simplifiée : grâce à l'application Banque Populaire, plébiscitée par les utilisateurs, vous gérez vos comptes en toute sécurité et souscrivez facilement à distance à de nombreux produits et services.

Une banque à votre écoute :

Vos avis sont essentiels pour nous. Tout au long de l'année, nous mettons en œuvre des dispositifs pour recueillir vos retours et améliorer sans cesse nos prestations.

Une banque fière de ses engagements responsables :

La démarche RSE que nous menons au quotidien est reconnue, notamment par l'attribution du label de référence LUCIE.

Cette brochure vous présente les évolutions tarifaires des produits et services liés à votre compte.

Je vous remercie de votre confiance renouvelée.



Boris Joseph

Directeur général

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS		
ÉDITO		
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE		
5 Ouverture, transformation, clôture	2	
5 Relevés de compte	3	
5 Tenue de compte		
5 Services en agence		
6 Services Bancaires de Base		
7 Prestations de Base		
BANQUE À DISTANCE	8	
8 Par internet		
8 Par téléphone		
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	9	
9 Cartes		
11 Virements		
12 Prélèvements SEPA		
12 Chèques		
13 Offres retirées de la commercialisation		
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	14	
14 Pack Famille		
15 Forfait Cristal		
16 Forfait Cristal Duo		
17 Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF)		
18 Offres retirées de la commercialisation		
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	21	
21 Commission d'intervention		
21 Opérations particulières		
21 Incidents de paiement		
23 Plafonnements spécifiques		
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	24	
24 Découverts et autorisations de découvert		
25 Crédits à la consommation		
25 Crédits immobiliers		
26 Garanties et prestations diverses		
26 Assurance		
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS		27
28 Placements financiers		
30 Autres services		
30 Gestion sous mandat		
30 Parts sociales		
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	5	31
31 Vous assurer ainsi que vos proches		
31 Assurer vos biens		
32 Vous protéger au quotidien		
32 Assurer vos moyens de paiement		
32 Offres retirées de la commercialisation		
AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES		33
33 Frais de succession		
33 Autres services		
OPÉRATIONS INTERNATIONALES		34
34 Change manuel		
34 Commission de change		
34 Opérations par carte bancaire		
34 Virements non SEPA		
35 Autres services		
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		36
36 Pour rester en contact avec votre banque à tout moment		
36 Nos partenaires / Mentions légales		
37 Liste des pays recensés au 30/09/2024		
RÉSOUTRE UN LITIGE		38
38 Votre Banque Populaire : votre interlocuteur privilégié		
39 Votre recours en médiation		

Accéder facilement à la brochure tarifaire de votre Banque Populaire en téléchargeant la version à jour en ligne



Pour les termes qui font l'objet de cette icône, vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>).



OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

• Ouverture / Clôture d'un compte de dépôt	Gratuit
• Désolidarisation de compte joint	Gratuit
• Service d'aide à la mobilité bancaire (Facili'Pop)	Gratuit

RELEVÉS DE COMPTE

• Relevé de compte électronique (toutes périodicités)	Gratuit
• Relevé de compte papier mensuel	Gratuit
• Relevé de compte papier quinzaine, décadaire, hebdomadaire, journalier ⁽¹⁾	3,75 €
• Relevé mensuel électronique complémentaire au relevé mensuel papier ⁽²⁾	1,85 €/mois
• Relevé en braille	Gratuit
• Relevé annuel de frais	Gratuit

TENUE DE COMPTE

• Tenue de compte de dépôt (hors offre groupée de services)	2,50 €/mois prélevé trimestriellement
• Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif	30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte ⁽³⁾



À SAVOIR

Exonération de frais de tenue de compte pour les clients titulaires des services bancaires de base, les clients âgés de moins de 26 ans et les clients des agences Banque Privé.

DÉFINITION – Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier

Ce terme est défini dans votre convention de compte de dépôt.

SERVICES EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT

• Versement d'espèces au guichet de votre agence	Gratuit
• Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (DAB) : – avec votre carte bancaire – avec une carte à retrait unique ⁽⁴⁾	Gratuit 6,00 €
• Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire)	15,00 €

(1) Par relevé, hors mensuel gratuit.

(2) Ce service n'est plus commercialisé.

(3) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

(4) Non facturé aux titulaires de l'OCF, des Services Bancaires de Base ou de carte en cours de (re) fabrication. Gratuit pour les retraits sur compte d'épargne.

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)

• Frais de recherche de document , par document	
– Relevé de compte	10,05 €
– Opération avec l'étranger	
• inférieure ou égale à 6 mois	55,30 €
• supérieure à 6 mois	Sur devis
– Autre document	19,90 €
– Pour toute demande spécifique	Sur devis

AUTRES SERVICES

• Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué)	16,40 €/an
• Service Bancaire National (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et bornes libre service Banque Populaire)	Gratuit
• Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)	
• Coffre-fort (selon disponibilité dans votre agence)	168,00 €/an Sur devis

SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽¹⁾

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code)

Gratuit

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- Un changement d'adresse par an,
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,
- La domiciliation de virements bancaires,
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets⁽²⁾ ou à distance,
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone, SMS, etc.),
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne,
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- La réalisation des opérations de caisse.

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(2) Hors virement instantané.



DÉFINITION : Droit au compte.

• Commission d'intervention ⁽¹⁾ (pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base)	4,00 €/opération dans la limite d'un plafond mensuel de 20,00 €
---	---

PRESTATIONS DE BASE⁽²⁾

(au sens des articles L312-1 et D.312-5 du code monétaire et financier)

– L'ouverture et la clôture du compte,	Gratuit
– Un changement d'adresse par an,	Gratuit
– La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,	Gratuit
– La domiciliation de virements bancaires,	Gratuit
– La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,	Gratuit
– La tenue du compte,	Tarifs standards ⁽³⁾
– L'encaissement de chèques et de virements bancaires,	Tarifs standards ⁽³⁾
– Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,	Tarifs standards ⁽³⁾
– L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone, téléphone mobile, SMS, etc.),	Tarifs standards ⁽³⁾
– Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la banque,	Tarifs standards ⁽³⁾
– La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne.	Tarifs standards ⁽³⁾

(1) Définition page 21 « IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS/Commission d'intervention »

(2) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(3) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PAR INTERNET (ORDINATEUR, MOBILE ET TABLETTE)

• Abonnement à des services de banque à distance <u>(internet, téléphone, etc.)</u> Cyberplus⁽¹⁾⁽²⁾	Gratuit
Abonnement permettant de consulter ses comptes sur Internet	
• Abonnement à des services de banque à distance <u>(internet, téléphone, etc.)</u> Cyberplus⁽¹⁾⁽²⁾	Gratuit
Service permettant de consulter et gérer ses comptes ainsi que ses portefeuilles boursiers	
• Mise à disposition d'un Pass Cyberplus pour la sécurisation des opérations en ligne (associé à la carte bancaire du client, le Pass Cyberplus permet de générer un mot de passe dynamique et à usage unique à des fins d'authentification forte)	Gratuit
• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par :	
– notification hors application mobile ⁽¹⁾	Gratuit
– par email via Cyberplus ⁽¹⁾	Gratuit
• Agrégation de comptes (service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client)	Gratuit
• Sécur'Pass (dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée)	Gratuit
• e-Documents (service permettant d'accéder à vos documents au format électronique, de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance)	Gratuit
• Coffre-fort numérique ⁽³⁾ (5 Go) (espace de stockage sécurisé de vos documents personnels et/ou professionnels)	1,75 €/mois

PAR TÉLÉPHONE

• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	
– Moviplus	2,05 €/mois
– Moviplus Jeunes (moins de 25 ans)	1,02 €/mois
Moviplus permet de recevoir sur téléphone mobile, le solde du compte, l'encours carte bancaire et les dernières opérations selon une périodicité adaptée à vos besoins.	
• Frais d'utilisation des services de banque à distance <u>(internet, téléphone, SMS, etc.)</u>	
Tonalité Plus⁽²⁾	Serveur Vocal Tonalité Plus (24h/24 7j/7)
Tonalité Plus permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.	

composez le **0 801 010 041** Service gratuit + prix appel

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à internet.

(2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(3) Pour les titulaires d'un abonnement Cyberplus.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CARTES (hors offres groupées de services)

DÉFINITIONS

- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation quasi-systématique)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...).
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

COTISATIONS CARTE

Cartes de retrait

- Carte Point Argent Locale
- Carte Point Argent Plus

Gratuit

22,40 €/an

Cartes de paiement

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA INFINITE	VISA PLATINUM	VISA PREMIER	VISA CLASSIC
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à débit immédiat			138,00 €	47,00 €
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à débit différé	334,00 €	215,00 €	138,00 €	47,00 €
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique à débit immédiat				47,00 €
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à autorisation systématique à débit immédiat ⁽¹⁾				47,00 €

(1) Carte à autorisation systématique réservée aux clients financièrement fragiles.

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)⁽¹⁾

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA PLATINUM FACELIA	VISA PREMIER FACELIA	VISA CLASSIC FACELIA
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat		138,00 €	47,00 €
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	215,00 €	138,00 €	47,00 €

PAIEMENT PAR CARTE

- Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE⁽²⁾

Gratuit

RETRAITS D'ESPÈCES

Retrait d'espèces en euro

- **SM@RT'retrait⁽³⁾**
Retrait d'espèces aux distributeurs Banque Populaire par smartphone via SMS
- **Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets Banque Populaire et Point Argent** (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque)
- **Retrait d'espèces** (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

CARTES	VISA INFINITE, VISA PLATINUM	VISA PREMIER, VISA CLASIC, VISA CLASSIC à autorisation systématique	VISA ELECTRON, VISA CLASSIC à autorisation quasi- systématique, POINT ARGENT PLUS
Dès le 1 ^{er} retrait	–	–	1,00 €/retrait
Jusqu'à 2 retraits dans le mois	–	Gratuit	–
À partir du 3 ^e retrait dans le mois	–	1,00 €/retrait	–
Retraits illimités dans le mois	Gratuit	–	–

- **Frais par retrait d'espèces aux guichets agence d'une autre banque** (en euro dans la zone euro)

6,00 €

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE⁽⁴⁾

	EN AGENCE	VIA INTERNET	VIA APPLICATION MOBILE
Réédition / réactivation du code confidentiel de la carte ⁽⁵⁾	10,50 € urgent ⁽⁶⁾ : 19,05 €	Non disponible	Non disponible
Modification temporaire des plafonds d'utilisation de la carte (retrait et/ou paiement) ⁽⁵⁾⁽⁷⁾	7,00 € pour une durée de 15j	3 gratuites/an pour une durée de 30j ⁽⁸⁾	3 gratuites/an pour une durée de 30j ⁽⁸⁾
• Délivrance d'une carte en urgence ⁽⁵⁾⁽⁶⁾			39,00 €
• Refabrication de la carte avant échéance ⁽⁵⁾ (tous motifs sauf dysfonctionnement et fraude)			14,60 €
• Refabrication de la carte avant échéance en urgence ⁽⁵⁾⁽⁶⁾ (tous motifs sauf dysfonctionnement et fraude)			39,00 €
• Recherche de facturette en cas de contestation infondée d'une opération	- Inférieure à 6 mois - Supérieure ou égale à 6 mois		19,45 € 38,80 €
• Consultation du code confidentiel de la carte ⁽⁸⁾ (uniquement via application mobile)			Gratuit

(1) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(2) Voir détail EEE page 37. (3) Sur les distributeurs Banque Populaire uniquement, pour un retrait maximum de 150€ à la souscription. Réservé aux personnes physiques abonnées au service de banque à distance Cyberplus, avec un smartphone et un numéro de téléphone mobile associé aux opérations de banque à distance. (4) Sous réserve, dans certains cas, d'éligibilité et/ou d'être équipé de Sécur'Pass. (5) Gratuit pour les cartes Visa Platinum, Visa Platinum Facelia et Visa Infinite. (6) En urgence : délai maximum J+3 ouvrés.

(7) Sous réserve d'éligibilité. (8) Via l'application mobile sous réserve d'un abonnement CyberPlus.

• Verrouillage temporaire de la carte ⁽¹⁾	Gratuit
• Activation/Désactivation des paiements à distance ⁽²⁾	Gratuit
• Activation/Désactivation des paiements et retraits à l'étranger ⁽²⁾	Gratuit
• Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet ; service disponible depuis l'application mobile) ⁽³⁾	14,70 €/an
• Service e-Cartes Jeunes	7,35 €/an

VIREMENTS⁽⁴⁾

• Réception d'un virement SEPA ⁽⁵⁾ occasionnel ou permanent	Gratuit
--	----------------

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA⁽⁶⁾

- Frais par virement vers un compte du réseau Banque Populaire

AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)	VIA L'ESPACE CLIENT (INTERNET OU APPLICATION MOBILE)
---	--

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

Frais par virement SEPA classique	Gratuit	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané (Instant Payment)	Non disponible	Gratuit

Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)

Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit
Frais par virement permanent	Gratuit	Gratuit

- Virement occasionnel immédiat par carte au guichet automatique Banque Populaire vers un compte du client dans la même Banque Populaire
- Frais par virement vers un autre établissement bancaire

AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)	VIA L'ESPACE CLIENT (INTERNET OU APPLICATION MOBILE)
---	--

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

Frais par virement SEPA classique	6,00 €	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané (Instant Payment)	Non disponible	Gratuit

Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)

Frais de mise en place d'un virement permanent	6,00 €	Gratuit
Frais par virement permanent	Gratuit	Gratuit

- Virement urgent (valeur jour), initié en agence
- Autres opérations
 - service Wero (service permettant d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels avec un numéro de téléphone mobile)
 - frais d'annulation ou de modification d'un virement avant émission

(1) Via l'application mobile sous réserve d'un abonnement CyberPlus.

(2) En agence ou via l'application mobile sous réserve d'un abonnement CyberPlus.

(3) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque et d'être équipé de Sécur'Pass.

(4) Pour les virements en devises hors euro ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », page 34. (voir détail EEE page 37).

(5) Virement en euro, reçu en provenance d'un compte situé en France ou dans un autre pays de l'Espace SEPA (Voir détail de l'Espace SEPA p 37).

(6) Virement en euro, émis vers la France ou un pays de l'Espace SEPA (Voir détail de l'Espace SEPA p 37).

– demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort	12,80 €
– révocation définitive d'un virement permanent (retrait du consentement)	Gratuit
– confirmation de l'exécution d'un virement SEPA classique émis (par courriel)	Gratuit

PRÉLÈVEMENTS SEPA

• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	16,85 €
– créancier organisme public et assimilé	Gratuit
– autre	Gratuit
• Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
• Opposition à une ou plusieurs échéance(s) de prélèvement	Gratuit
• Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
• Demande infondée de remboursement d'un prélèvement SEPA	16,85 €

	EN AGENCE	SUR INTERNET
Retrait de consentement au prélèvement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	Gratuit	Gratuit
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS/RUM ou ICS)⁽¹⁾	Gratuit	Gratuit

Liste noire

Le client donne instruction à la Banque Populaire de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un ou plusieurs créanciers et concernant le(s) mandat(s) que le client indique. Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Banque Populaire.

Liste blanche

Le client donne instruction à la Banque Populaire de ne payer, sur son compte, que les prélèvements SEPA émis par un ou plusieurs créanciers et concernant le(s) mandat(s) que le client désigne à la Banque Populaire. Le client peut également préciser s'il souhaite mettre en place une limitation de montant et périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un ou plusieurs créanciers pour chaque mandat désigné à la Banque Populaire.

CHÈQUES

• Délivrance d'un chéquier	Gratuit
• Remise de chèque(s)	Gratuit
Remise de chèque(s) compensable(s) en France : date de valeur = J + 1 ouvré ⁽²⁾ (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)	

(1) Les termes ICS/RUM sont définis dans votre convention de compte de dépôt.

(2) Jour ouvré : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement

• Délai d'indisponibilité sur remise de chèque sur compte d'épargne (voir Conditions Générales de votre compte d'épargne)	15 jours ouvrés ⁽¹⁾
• Paiement d'un chèque	Gratuit
• Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier à domicile	
– envoi par lettre recommandée	2,60 € + frais postaux
– envoi par courrier simple	Gratuit
• Frais d'émission d'un chèque de banque en agence :	
– depuis un compte de dépôt	16,10 €
– depuis un Livret ⁽²⁾	16,10 €
• Chèque sur papier libre et non normalisé, chèque muté	44,50 €

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

• Frais d'opposition chèque par l'émetteur	16,70 €
• Frais d'opposition chéquier par l'émetteur	16,70 €

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	
– Carte Visa Electron	38,75 €/an
– Budj'Visa (réservée au 12-18 ans)	38,75 €/an
(carte de paiement internationale à débit immédiat)	
– Eurocard MasterCard	47,00 €/an
(carte de paiement internationale à débit différé)	
• Carte Crédit ⁽³⁾	25,00 €/an
• Service Cartego (non commercialisé depuis juin 2021)	
– visuel catalogue (pour chaque nouveau visuel)	9,40 €/an
– photo personnelle (pour chaque nouveau visuel)	11,70 €/an

(1) Jour ouvré : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(2) Gratuit dans le cadre du Livret A.

(3) Produit de BPCE Financement.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

PACK FAMILLE

LA CONVENTION QUI ÉQUIPE TOUTE VOTRE FAMILLE POUR UNE COTISATION UNIQUE

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE - LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	Premium
La tenue de(s) compte(s)	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (CyberPlus internet et mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification hors App avec CyberPlus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY! ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾	•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux) ⁽¹⁾	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus ⁽²⁾		•	•
Une autorisation de découvert par compte ⁽¹⁾⁽³⁾	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ ⁽¹⁾			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone euro ⁽⁴⁾	18-28 ans ⁽⁵⁾	18-28 ans ⁽⁵⁾	•



POUR LES PARENTS, jusqu'à 3 comptes (2 comptes individuels ou 1 compte individuel et 1 compte joint ou 2 comptes joints ou 2 comptes individuels et 1 compte joint)
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte par compte et par titulaire ⁽³⁾	2 Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) + 2 Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) max.	13,15 €	15,80 €	
	2 Visa Classic + 2 Visa Classic max.	13,15 €	15,80 €	
	2 Visa Premier + 2 Visa Classic max.	20,45 € ⁽⁶⁾	24,30 €	29,60 €
	2 Visa Platinum + 2 Visa Premier ou Visa Classic max.			38,00 €
	2 Visa Infinite + 2 Visa Premier ou Visa Classic max.			52,95 €



POUR LES ENFANTS DE 12 À 28 ANS, un compte individuel par jeune
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte GRATUITE par compte et par titulaire ⁽³⁾	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) ⁽⁷⁾ ou Visa Classic	•	•	
	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) ⁽⁷⁾ ou Visa Classic ou Visa Premier			•



LES RÉDUCTION COMPLÉMENTAIRES⁽⁸⁾

Pour les clients ACEF ou CASDEN	10% de réduction
Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise ⁽⁹⁾	50% de réduction

(1) Clients majeurs uniquement. (2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances. (3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation. (4) Hors frais de change. (5) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du PACK FAMILLE. (6) Offre plus commercialisée. (7) Obligatoire pour les mineurs. (8) Les réductions complémentaires ne sont pas cumulables. (9) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise (hors SCI et association) bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres. Sous réserve d'éligibilité.

FORFAIT CRISTAL

POUR ÉQUIPER VOTRE COMPTE PERSONNEL CHOISISSEZ LE FORFAIT BANCAIRE QUI VOUS RESSEMBLE

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE -
LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND
DU TYPE DE CARTE CHOISI

		ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de(s) compte(s)		•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (CyberPlus internet et mobile) par titulaire		•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification hors App avec CyberPlus)		•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY! ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la banque		•	•	•
Un service de coffre-fort numérique ⁽¹⁾		•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux) ⁽¹⁾		•	•	•
Un conseiller dédié en agence		•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro par carte	3	illimités	illimités	
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus ⁽²⁾			•	•
Une autorisation de découvert ⁽¹⁾⁽³⁾		•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾			•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ ⁽¹⁾				•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone euro ⁽⁴⁾	18-28 ans ⁽⁵⁾	18-28 ans ⁽⁵⁾		•



POUR LES PLUS DE 28 ANS

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte ⁽³⁾	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat)	7,05 €	10,50 €	
	Visa Classic	7,05 €	10,50 €	
	Visa Premier	14,35 € ⁽⁶⁾	15,80 €	21,10 €
	Visa Platinum			27,45 €
	Visa Infinite			38,00 €



POUR LES 12 À 28 ANS

Forfait Cristal Essentiel (12 à 24 ans) ⁽³⁾	1,00 €/mois
Forfait Cristal Essentiel (25 à 28 ans) ⁽³⁾	3,00 €/mois
Forfait Cristal Confort et Premium ⁽³⁾	50% de réduction



LES RÉDUCTION COMPLÉMENTAIRES⁽⁷⁾

Pour les clients ACEF ou CASDEN	10% de réduction
Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise ⁽⁸⁾	50% de réduction

(1) Clients majeurs uniquement.

(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

(4) Hors frais de change.

(5) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du FORFAIT CRISTAL.

(6) Offre plus commercialisée.

(7) Les réductions complémentaires ne sont pas cumulables.

(8) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise (hors SCI et association) bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres. Sous réserve d'éligibilité.

FORFAIT CRISTAL DUO

**POUR CEUX QUI NE VEULENT QU'UN COMPTE JOINT
DES SERVICES UTILES ET INDISPENSABLES**

COTISATION MENSUELLE SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE ET LE TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de compte	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (CyberPlus internet et mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification hors App avec CyberPlus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY! ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾	•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux) ⁽¹⁾	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus ⁽²⁾		•	•
Une autorisation de découvert par compte ⁽¹⁾⁽³⁾	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ ⁽¹⁾			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone euro ⁽⁴⁾	18-28 ans ⁽⁵⁾	18-28 ans ⁽⁵⁾	•



Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte par titulaire (2 max.) ⁽³⁾	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat)	9,10 €	13,70 €	
	Visa Classic	9,10 €	13,70 €	
	Visa Premier		20,00 €	26,40 €
	Visa Platinum			34,50 €
	Visa Infinite			47,65 €



LES RÉDUCTION COMPLÉMENTAIRES⁽⁶⁾

Pour les clients ACEF ou CASDEN	10% de réduction
Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise ⁽⁷⁾	50% de réduction

(1) Clients majeurs uniquement.

(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

(4) Hors frais de change.

(5) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du FORFAIT CRISTAL DUO.

(6) Les réductions complémentaires ne sont pas cumulables.

(7) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise (hors SCI et association) bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres.

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE (OCF)

1,00 €/mois soit 12,00 €/an

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt,
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : Visa Classic à autorisation systématique,
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte,
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité,
- Deux chèques de banque par mois,
- Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement,
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte,
- La fourniture de relevés d'identité bancaire,
- Un changement d'adresse une fois par an,

• Le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte ⁽¹⁾	16,50 €/mois
• Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier	4,00 €/opération, 16,50 €/mois ⁽²⁾
• Réduction de 50% sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision <ul style="list-style-type: none">– Si montant de l'opération inférieur à 20€,– Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20€.	montant de l'opération, plafonné à 6,00 € 6,00 €/rejet ⁽³⁾
Frais dans la limite d'un plafond de 16,50 €/mois ⁽²⁾	Gratuit
• Frais par saisie administrative à tiers détenteur, par saisie attribution et par saisie conservatoire	

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement occasionnel ou permanent, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blockage) de la carte par la banque, les frais de chèque émis en période d'interdiction bancaire, les frais pour chèques remis à l'encaissement et retournés impayés pour motif autre que sans provision. (2) Plafonnement des frais liés aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte. (3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES AFFINEA, LA CONVENTION PERSONNALISÉE

Choisissez les produits qui vous conviennent et bénéficiez de remises progressives et permanentes.

Fourniture d'une carte de débit	CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À DÉBIT IMMÉDIAT	CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À DÉBIT DIFFÉRÉ
– Visa Electron	3,23 €	-
– Visa Classic ou MasterCard	3,92 €	3,92 €
– Visa Premier	11,50 €	11,50 €
– Visa Platinum	17,92 €	17,92 €
– Visa Infinite	27,83 €	27,83 €
– Visa Classic Facelia	3,92 €	3,92 €
– Visa Premier Facelia	11,50 €	11,50 €
– Visa Platinum Facelia	17,92 €	17,92 €

et cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

– Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus) ⁽¹⁾	2,49 €/mois
---	-------------



Des produits et services de la gestion quotidienne

– Fourniture d'une deuxième carte	Selon la carte choisie
– Dédicace	À partir de 1,34 €
– Fructi Facilité	1,25 €
– Fructi Budget	À partir de 2,10 €
– Moviplus	2,05 €
– Sécuri High-Tech	À partir de 3,20 €
– Coffre-fort numérique (5 Go)	1,75 €



Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives sur les tarifs unitaires des produits et services souscrits

– 3 produits ou services	>	5 % de remise
– 4 produits ou services	>	7 % de remise
– 5 produits ou services	>	10 % de remise

Ces remises s'appliquent aussi sur la carte choisie et l'assurance des moyens de paiement.

Réduction additionnelle sur le tarif unitaire des produits souscrits dans la convention

50 % de réduction supplémentaire pour les clients âgés de 16 à 17 ans inclus

40 % de réduction supplémentaire pour les clients âgés de 18 à 25 ans inclus

20 % de réduction supplémentaire pour les clients âgés 26 à 28 ans inclus

10 % de réduction supplémentaire pour la souscription de deux conventions au sein d'un couple

10 % de réduction supplémentaire pour les clients équipés d'une convention professionnelle (non cumulable avec la remise liée au couple)

10 % de réduction supplémentaire pour les clients ACEF et CASDEN (non cumulable avec la remise liée à l'âge)

(1) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

OFFRE RIV'ET MOI

	18-25 ANS	26-28 ANS	+28 ANS
--	--------------	--------------	---------

PRODUITS ET SERVICES DE BASE : LES ESSENTIELS

Compte de dépôt + CyberPlus⁽¹⁾	Gratuit		
Sécuriplus⁽¹⁾⁽²⁾ + 1 carte bancaire au choix parmi les cartes suivantes⁽¹⁾ :			
– Point Argent Plus	2,19 €	3,05 €	4,15 €
– Visa Electron	2,87 €	4,00 €	5,44 €
– Visa Classic, Classic Facelia	3,21 €	4,48 €	6,09 €
– Visa Premier, Premier Facelia	7,00 €	9,79 €	13,30 €
– Visa Platinum, Platinum Facelia	10,21 €	14,28 €	19,39 €
– Visa Infinite	26,30 €	26,79 €	28,81 €
– Fructi-Facilités (en option)	1,13 €	1,13 €	1,13 €
– Fructi-Facilités jeunes (en option)	0,41 €	0,57 €	-
– Crescendo (en option)	Gratuit		
– Dédicace (en option)	-50 %	-30 %	-10 %

ORFÉA, LA CONVENTION RÉSERVÉE AUX CLIENTS DES AGENCE BANQUE PRIVÉE

LES PRODUITS OBLIGATOIRES

• Fourniture d'une carte de débit au choix	Gratuit
– Visa Platinum	Gratuit
– Visa Platinum Facelia	Gratuit
– Visa Infinite	13,92 €
• Une assurance des moyens de paiement	Gratuit
– Offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus ⁽²⁾)	Gratuit
• Un abonnement à des services de banque à distance par internet (CyberPlus)	Gratuit
• Riv' ORFÉA (proposition de découvert)	EUM3M* + 3,50%
– Intérêts débiteurs au taux de	EUM3M* + 3,50%
EN OPTION	
• Un Sécuri High-Tech formule solo	3,20 €
• Un coffre-fort numérique (5 Go)	1,75 €

* L'EUM3M correspond à la moyenne sur un trimestre des taux moyens mensuels de l'EURIBOR 3 mois, taux moyens mensuels eux-mêmes calculés sur la base des taux journaliers EURIBOR 3 mois publiés. « EURIBOR » désigne, pour chaque jour ouvré TARGET, le taux de référence égal au taux en euro pour une période égale à 3 (trois) mois fourni par l'European Money Markets Institute (EMMI) en qualité d'administrateur de l'indice (ou par tout autre administrateur qui s'y substituerait), tel que publié sur l'écran Reuters, page EURIBOR01 (ou en cas de cessation de publication sur cette page ou sur le service Reuters, sur toute autre page ou service s'y substituant). L'EURIBOR reflète le coût de financement des établissements de crédit de l'Union européenne et des pays de l'Association européenne de libre échange sur le marché monétaire interbancaire non garanti pour une période égale à 3 (trois) mois, en application de la méthodologie en vigueur à la date de calcul concernée. L'EURIBOR appliquée à des jours qui ne sont pas des jours ouvrés TARGET sera l'EURIBOR du dernier jour ouvré TARGET précédent. Dans le cas où l'EURIBOR serait inférieur à zéro pour cent (0%), il sera réputé égal à zéro pour cent (0%).

(1) Produit obligatoire pour le titulaire de l'offre groupée de services et facultatif pour le co-titulaire.

(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

ÉQUIPAGE
HORIZON

ÉQUIPAGE 2 RIV'OLUTION

Les produits et services inclus

Compte

- Tenue de compte
- Forfait d'opérations

X X X

Découvert

- Autorisation de découvert

X

Moyens de paiement

- Sécuriplus (Assurance de vos moyens de paiement)

X X

Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale (le prix total mensuel de votre convention dépend du type de carte choisi)

– Point Argent Plus	2,19 €	8,24 €	
– Carte Visa Classic ou Classic Facelia	3,21 €	9,98 €	
– Carte Visa Electron	2,87 €	9,56 €	
– Carte Visa Classic à autorisation systématique ou quasi-systématique	3,21 €	9,98 €	1,00 €
– Carte Visa Premier ou Premier Facelia	7,00 €	16,43 €	
– Carte Visa Platinum ou Platinum Facelia	14,69 €	21,88 €	
– Carte Visa Infinite		30,31 €	

Les produits et services optionnels

– Latitude Épargne	Gratuit	À partir de 1,34 €	-
– Latitude Proximité	Gratuit	Gratuit	

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMISSION D'INTERVENTION

- Commission d'intervention

8,00 €/opération,
plafonné à
80,00 €/mois.

DÉFINITION

 Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur

10% du montant de la créance dans la limite d'un plafond de 100,00 €

- Frais par saisie-attribution/Frais par saisie conservatoire

10% du montant de la créance dans la limite d'un plafond de 220,00 €

- Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé

Gratuit



À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- Le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- Son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- Le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, l'envoi d'un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

Rejet de chèque

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1 par jour)⁽¹⁾

8,00 €

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽²⁾

– Chèque inférieur ou égal à 50€

22,00€/rejet

– Chèque supérieur à 50€

42,00€/rejet

Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est :

FORFAIT CHEQUE REJETE

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 21). 21

DÉFINITION

Rejet de chèque : le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	Gratuit
• Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire	23,50 €
• Frais pour chèque remis et retourné pour motif autre que sans provision	10,60 €
• Remise de chèque(s) erronée (ex : numéro de compte erroné...)	9,65 €

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

Rejet de prélèvement

- **Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽¹⁾**
 - Prélèvement inférieur à 20€
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20€⁽²⁾
- Montant de l'opération 12,00€/rejet

Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est :

FRAIS PRELEVEMENT REJETE



À SAVOIR

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

Rejet de virement

- **Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision⁽¹⁾** Gratuit
- **Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision⁽¹⁾** Gratuit
- **Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées bancaires manquantes ou erronées)** Gratuit

(1) Quelle que soit la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 21).

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- | | |
|--|---------|
| • Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif | Gratuit |
| • Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (pour motif usage abusif) | 27,00 € |

PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

- | | |
|---|-----------------------------|
| • Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement ⁽¹⁾ du compte pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier | Plafonnement à 25,00 €/mois |
| • Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement ⁽¹⁾ du compte pour les clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier | Plafonnement à 16,50 €/mois |

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement occasionnel ou permanent, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque , les frais de chèque émis en période d'interdiction bancaire, les frais pour chèques remis à l'encaissement et retournés impayés pour motif autre que sans provision.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT⁽¹⁾

- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs

3,00 €/trimestre



À SAVOIR

Non compris dans le TAEG, le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts, autorisés ou non autorisés (hors jeunes de moins de 28 ans, détenteurs d'une offre de découvert Riv'Facilité Jeunes ou Riv'Sérénité Jeunes et hors offre Riv'ORFEA) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400€ en moyenne journalière calculée entre deux arrêtés de comptes trimestriels.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT⁽²⁾

- Autorisation de découvert

- Riv' Facilité

Durée d'utilisation du découvert ≤ 30 jours

– Intérêts débiteurs au taux de

18,00 %⁽³⁾

- Riv' Sérénité

Durée d'utilisation du découvert ≤ 90 jours

– Intérêts débiteurs au taux de

18,00 %⁽³⁾

- Riv' Liberté

Durée d'utilisation du découvert > 90 jours

– Intérêts débiteurs au taux de

13,40 %⁽⁴⁾

- Riv' ORFÉA (réservé aux clients des agences Banque Privée)

Durée d'utilisation du découvert ≤ 30 jours

– Intérêts débiteurs au taux de

EUM3M*+ 3,50 %

*EUM3M : voir définition page 19.

• Jeunes de moins de 28 ans

Exonération d'intérêts débiteurs à hauteur d'un solde débiteur journalier maximal de 152 € pour les moins de 28 ans détenteurs d'une offre de découvert Riv' Facilité Jeunes ou Riv' Sérénité Jeunes.

DÉFINITION : Agios (ou intérêts débiteurs)

DÉCOUVERT⁽¹⁾⁽²⁾

- Découvert non autorisé

– Intérêts débiteurs au taux de

18,00 %⁽³⁾

dans la limite du taux d'usure

Le Taux de Base Bancaire Banque Populaire Rives de Paris (TBB) est fixé à 8,90% depuis le 01/01/24. Le taux est susceptible d'évolution selon les conditions du marché. Le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est indiqué sur le relevé de compte. Le TAEG indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du Code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Banque Populaire.

(2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créiteur entre chaque période.

24 (3) 18% soit TBB + 9,1% (4) 13,40% soit TBB + 4,50%.

CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽¹⁾



DÉFINITION : TAEG

- Crédit renouvelable

- Facelia⁽²⁾

Le crédit renouvelable Facelia est un produit de BPCE Financement⁽³⁾ qui en fixe les conditions tarifaires



À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

- Prêt personnel

- Taux débiteur
 - Frais de dossier (en % du montant emprunté)
 - Minimum
 - Maximum

Nous consulter

1 %

60,00 €

500,00 €

- Crédit Étudiant, Crédit Apprentis, Crédit Permis à 1€ par jour, Éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)

- Frais de dossier

Nous consulter

Gratuit

- Avance sur bourse allouée par le CROUS

Nous consulter

- Caution locative (18-28 ans)

1% maximum du

montant annuel garanti

+ frais de dossier de

30,00 €

- Location avec Option d'Achat⁽⁴⁾

Nous consulter

CRÉDITS IMMOBILIERS⁽⁵⁾

- Taux débiteur

Nous consulter

- Prêt immobilier

- Frais de dossier en agence (en % du montant emprunté)
 - Minimum
 - Frais de dossier initié sur internet

1 %

400,00 €

500,00 €

- Prêt à l'Accession Sociale (PAS)

- Frais de dossier (en % du montant emprunté)
 - Maximum

1 %

500,00 €

- Prêt à taux zéro

- Frais de dossier

Gratuit

(1) À partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Rives de Paris prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(2) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation.

(3) Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(4) La Location avec Option d'Achat est un produit de BPCE Lease.

(5) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Rives de Paris, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

GARANTIES ET PRESTATIONS DIVERSES

FRAIS DE GARANTIES SUR CRÉDIT IMMOBILIER

(hors frais d'enregistrement de greffe ou notaire, droits, impôts et taxes)

• Frais de prise de garantie

– Caution Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - CEGC (SACCEF)	Nous consulter
– Caution CASDEN*	Gratuit
– Hypothèque	Nous consulter
– Gage sur bien mobilier	Gratuit
– Nantissement de compte d'instruments financiers	72,50 €
– Délégation sur produits assurance-vie capitalisation	Gratuit
– Nantissement de parts de SCI	Nous consulter
– Autres garanties	Nous consulter

• Frais de levée de garantie

– Mainlevée hypothécaire	Nous consulter
– Mainlevée de nantissement de parts de SCI	Nous consulter
– Mainlevée autres garanties	200,00 €

* Caution CASDEN sous réserve d'éligibilité et d'acceptation de votre dossier.

AUTRES PRESTATIONS

	VIA L'APPLICATION MOBILE OU INTERNET	EN AGENCIE
Rédition du tableau d'amortissement (hors demande de remboursement anticipé effectif)	17,00 €	34,45 €
Frais de modification de la date ou du compte de prélèvement des échéances	17,00 €	34,45 €
Frais de modification d'un crédit en cours (hors édition d'avenant et hors cas précédemment cités)	Non disponible	34,45 €
Attestations diverses sur crédit	17,00 € ⁽¹⁾	34,45 €
Attestation CAF sur crédit en cours	Gratuit	Gratuit
Recherche de document	Non disponible	34,45 €

• Demande de décompte de remboursement anticipé non suivi d'un remboursement effectif	Gratuit
• Rédaction d'un avenant de contrat de prêt (hors substitution assurance emprunteur et hors changement de taux)	400,00 €
• Rédaction d'un avenant de contrat de prêt pour changement de taux, sur capital restant dû	1% Mini 500,00 €
• Utilisation d'option de modulation sur prêt modulable, report d'échéance	
– Pourcentage sur la dernière échéance payée	5,60 %
– Minimum	34,45 €

ASSURANCE

Assurance Emprunteur ⁽²⁾	Nous consulter
-------------------------------------	----------------

Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽³⁾.

(1) Sous réserve de disponibilité sur l'application mobile ou internet

(2) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

OUVERTURE/CLÔTURE ET FRAIS DE TENUE ET GESTION DE COMPTE

• Ouverture/Clôture d'un compte d'épargne ou Compte-Titres Ordinaires (CTO) (hors PEA ou PEA PME)	Gratuit
• Ouverture Plan Épargne en Actions (PEA) ou Plan Épargne en Actions dédié aux PME (PEA PME)	Gratuit
• Frais de tenue de compte d'épargne réglementé inactif	Gratuit
• Frais de tenue de compte d'épargne non réglementé inactif ⁽¹⁾ (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)	30,00 €/an
• Frais de tenue de compte et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME inactif (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)	Droits de garde ⁽²⁾

TRANSFERT

• Transfert LEP vers une autre banque	Gratuit
• Transfert CEL vers une autre banque	88,90 €
• Transfert PEL vers une autre banque	88,90 €
• Transfert PEP vers une autre banque	88,90 €
• Transfert Compte-Titres Ordinaires, PEA/PEA-PME vers une autre banque – Titres cotés – Titres non cotés	Dans la limite d'un plafond de 150,00 € 15,00 €/ligne 50,00 €/ligne
• Transfert vers autre établissement du réseau Banque Populaire	Gratuit

AUTRES SERVICES

• Crescendo : frais d'abonnement à une épargne automatique	Gratuit
--	----------------

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte d'épargne non réglementé inactif (Compte sur Livret, Livret Sociétaire, Livret Premier Pas, Livret ACEF, Livret Trésor et Optiplus Agri) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

PLACEMENTS FINANCIERS

La Banque Populaire Rives de Paris, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire Rives de Paris peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

La Banque Populaire Rives de Paris peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)

Droits de Garde (frais de tenue de compte)

Le tarif est annuel et prélevé par moitié chaque semestre civil à terme échu.

• Portefeuille composé de valeurs émises par le réseau Banque Populaire	Gratuit
• Autres portefeuilles	
- Frais variables par portefeuille, commission proportionnelle (cumulative par tranche)	
- Tranche ≤ à 50 000 €	0,31 %
- Tranche > à 50 000 € et ≤ à 150 000 €	0,26 %
- Tranche > à 150 000 €	0,13 %
- Frais fixes par ligne de titres détenus :	
- En sus frais fixes par ligne sur titre coté	5,00 €
- En sus frais fixes par ligne sur titre non coté	25,00 €

DÉFINITION

Les droits de garde (frais tenue de compte) correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

Frais de transaction (hors taxe sur les transactions financières)

• Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam) au comptant

	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE ^(I)	EN AGENCIE
Ordre exécuté			
– Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,5 %	1,2 %	1,2 %
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit
• Opérations sur valeurs étrangères			Nous consulter

Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)

ORDRE EXÉCUTÉ	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE ⁽¹⁾
Commission de règlement différé	3,30 €	6,50 €
Frais proportionnels au montant brut négocié	0,32 %	0,64 %
Frais de prorogation, % mensuel du montant de la transaction	0,09 %	0,18 %

Opération sur Organisme de Placement Collectif (OPC)⁽²⁾

• Souscriptions

- Souscription OPC réseau Banque Populaire
- Souscription OPC autres établissements

Nous consulter
Nous consulter

• Cessions ou rachats

- Rachat OPC réseau Banque Populaire hors fonds à formule
- Rachat avant échéance de fonds à formule
- Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse

Gratuit

Nous consulter
Nous consulter



La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PME (PEA PME)

Droits de Garde (frais de tenue de compte)

Le tarif est annuel et prélevé par moitié chaque semestre civil à terme échu.

• Portefeuille composé de valeurs émises par le réseau Banque Populaire	Gratuit
• Autres portefeuilles	
– Frais variables par portefeuille, commission proportionnelle (cumulative par tranche)	
- Tranche ≤ à 50 000 €	0,31 %
- Tranche > à 50 000 € et ≤ à 150 000 €	0,26 %
- Tranche > à 150 000 €	0,13 %
– Frais fixes par ligne de titres détenus :	
- En sus frais fixes par ligne sur titre coté	5,00 €
- En sus frais fixes par ligne sur titre non coté	25,00 €



Les droits de garde (frais de tenue de compte) sont prélevés par moitié chaque semestre civil à terme échu.

(1) Alodis Bourse 01 71 39 11 71, appel non surtaxé, coût selon votre opérateur (hors frais et commissions sur transactions boursières).

(2) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type.

Frais de transaction (achat ou vente)

(hors taxe sur les transactions financières)

	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE ⁽¹⁾	EN AGENCIE
Actions	0,5 % du montant de la transaction	1,2 % du montant de la transaction	1,2 % du montant de la transaction

Organisme de Placement Collectif (OPC) ⁽²⁾ réseau Banque Populaire ou autres établissements	Nous consulter		
--	----------------	--	--

Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit

• Opérations sur valeurs étrangères	Nous consulter		
-------------------------------------	----------------	--	--

AUTRES OPÉRATIONS

• Édition et envoi de l'Imprimé fiscal unique	Gratuit
• Titres non cotés CTO	
– Frais d'ouverture et/ou de gestion de dossier (opérations sur titre, détachement de dividendes, etc.)	inclus dans les droits de garde

– Frais de transaction	1,2 % du montant de la transaction dans la limite de 1000,00 €
• Titres non cotés PEA	
– Frais d'ouverture et/ou de gestion de dossier (opérations sur titre, détachement de dividendes, etc.)	inclus dans les droits de garde

– Frais de transaction	1,2 % du montant de la transaction dans la limite de 1000,00 €
------------------------	--

AUTRES SERVICES

• Hisséo	Gratuit
Service de versements programmés pour investir sur les marchés financiers (OPC)	
• OPTIFOLIO (ce produit n'est plus commercialisé)	Gratuit
Gestion optimisée de votre portefeuille	
– Abonnement Hisséo Folio	Gratuit
– Assurance moins-values	8,00 €/an
– Prise de bénéfices	13,85 €/an
– Forfait OPTIFOLIO incluant les 3 services	17,35 €/an
– Hisséo Folio, droits d'entrée d'OPC	Réduction de 50%

• Services de Gestion Privée	
– Étude patrimoniale	Nous consulter
• Mise en place de titres en nominatif pur	
– Frais fixes, par ligne	113,80 €
• Souscription, attribution d'actions OPA/OPE, paiement de dividendes en actions	15,85 €

GESTION SOUS MANDAT

	Nous consulter
--	----------------

PARTS SOCIALES

• Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention (compte dédié, CTO ou PEA)	Gratuit
--	---------

(1) Alodis Bourse 01 71 39 11 71, appel non surtaxé, coût selon votre opérateur (hors frais et commissions sur transactions boursières). (2) Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion. Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents précontractuels propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la banque remet ou tient à disposition du client selon les cas.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations clés, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. La Banque Populaire vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 022 545. L'immatriculation Banque Populaire peut être contrôlée sur www.orias.fr.

VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

• ASSUR-BP Santé⁽¹⁾ Contrat visant à contribuer à la prise en charge des frais de santé	Nous consulter
• Multirisque des Accidents de la Vie⁽¹⁾ Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation en cas de décès ou d'accident de la vie privée et des services d'assistance pour aider l'assuré et ses proches dans les situations difficiles	Nous consulter
• Assurance obsèques⁽²⁾ Une solution pour anticiper le financement de vos obsèques et préserver vos proches	Nous consulter
• Autonomis⁽²⁾ Contrat d'assurance dépendance, prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches	Nous consulter
• Assurance Famille⁽²⁾ Contrat assurant financièrement l'assuré et sa famille contre les aléas de la vie et permettant de bénéficier d'une assistance pour soi et ses proches	Nous consulter
• Assurance Précaution⁽³⁾ Contrat de prévoyance : en cas de décès, remboursement de l'éventuel découvert du compte de dépôt et versement d'un capital à ses proches ⁽⁴⁾	30,00€/an

ASSURER VOS BIENS

• Assurance Auto⁽¹⁾ Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui lui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son véhicule	Nous consulter
• Assurance 2 Roues⁽¹⁾ Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son 2 roues	Nous consulter
• Assurance Habitation⁽¹⁾ Contrat permettant de couvrir l'assuré et ses proches ainsi que son logement en cas de sinistre couvert	Nous consulter

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Contrat de prévoyance assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Si le compte de dépôt de référence est débiteur à la date du décès de l'adhérent, le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) percevra(ont) le solde du capital garanti après paiement du découvert.

<ul style="list-style-type: none"> • Alarme télésurveillée⁽¹⁾ Contrat de prestation de services de télésurveillance • Sécuri High Tech⁽²⁾ - formule solo - formule famille Contrat pour assurer les appareils high-tech nomades (hors téléphones portables) de l'assuré, notamment en cas de bris accidentels ou de vol, en France ou à l'étranger 	<p>Nous consulter</p> <p>3,20 €/mois 4,20 €/mois</p>
--	--

VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

<ul style="list-style-type: none"> • Protection juridique⁽³⁾ Contrat qui apporte une assistance juridique à l'assuré et permet la prise en charge des frais nécessaires à sa défense en cas de litiges • Sérélia Téléassistance⁽⁴⁾ Contrat d'assistance permettant de sécuriser les personnes âgées et/ou handicapées à leur domicile avec une plateforme téléphonique joignable 24h/24 et 7j/7. Selon l'urgence, le téléopérateur contacte un proche de la personne ou déclenche une intervention des secours • BP infos⁽⁵⁾ Contrat qui donne accès à des informations juridiques et pratiques par téléphone 	<p>Nous consulter</p> <p>Nous consulter</p> <p>Nous consulter</p>
--	---

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

<ul style="list-style-type: none"> • Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement <p>Sécuriplus⁽⁶⁾ Assurance perte ou vol de moyens de paiement</p>	<p>29,90 €/an</p>
---	-------------------

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

voir limites conditions et exclusions prévues aux conditions contractuelles en vigueur

<ul style="list-style-type: none"> • Fructi-Budget 2⁽⁷⁾ • Fructi-Facilités jeunes⁽⁷⁾ • Fructi-Famille⁽⁸⁾ • Fructi-Facilités⁽⁷⁾ • Tisséa⁽⁸⁾ • ASSUR-BP Auto⁽⁵⁾ • ASSUR-BP Moto⁽⁵⁾ • ASSUR-BP Cyclo⁽⁵⁾ • ASSUR-BP Habitat⁽⁵⁾ • ASSUR-BP Enfant⁽⁵⁾ • ASSUR-BP Horizon⁽⁵⁾ • Dédicace⁽⁷⁾ • Tranquil'habitat⁽⁹⁾ 	<p>À partir de 2,10 €/mois</p> <p>0,79 €/mois</p> <p>Nous consulter</p> <p>1,25 €/mois</p> <p>Nous consulter</p> <p>20,00 €/an</p> <p>Nous consulter</p> <p>À partir de 16,05 €/an</p> <p>Nous consulter</p>
--	--

(1) Alarme télésurveillée est un service réalisé par VERISURE. (2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. (3) Contrat assuré par Covéa Protection Juridique, entreprise régie par le Code des assurances. (4) Marque de la société Sérénia, groupe IMA. (5) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances. (6) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances. (7) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances. (8) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régiées par le code des assurances. (9) Tranquil'Habitat est un service réalisé par IMA PROTECT.

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

FRAIS DE SUCCESSION

- Frais de traitement du dossier

Gratuit



À SAVOIR

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- Enregistrement du décès et gestion du dossier,
- Protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,
- Production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès,
- Relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...),
- Correspondance et échanges avec notaire, ayants-droit..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

AUTRES SERVICES

• Paiement de factures à la demande des ayants-droit (hors Pompes Funèbres)	9,50 €
• Virement pour paiement de la facture Pompes Funèbres	6,00 €
• Établissement d'une attestation	29,10 €

OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CHANGE MANUEL

- Achat et vente de devises⁽²⁾

- Commission de change
- Commission fixe

Cours en vigueur
2,30 €

COMMISSION DE CHANGE



À SAVOIR

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction. En cas de virement émis ou reçu en devise, nécessitant l'achat ou la vente des devises, la commission de change s'applique cumulativement en proportion du montant de la transaction.

- Commission de change

- Tranche ≤ 80 000 €
- En sus, au-delà de 80 000 €
- Minimum

0,05 %
0,025 %
15,40 €

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE⁽¹⁾⁽³⁾

- Paiement par carte bancaire en devise ou en euro hors EEE

- Commission proportionnelle au montant de la transaction

2,92 %

- Retrait d'espèces à un distributeur en devise

- Commission fixe
- Commission proportionnelle au montant du retrait

3,15 €
2,92 %

VIREMENTS NON SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA⁽⁴⁾

Virement en euro hors Espace SEPA ou en devise (quel que soit le pays)

- Frais par virement en euro hors espace SEPA

- Commission proportionnelle au montant de la transaction
 - Minimum de perception
 - Maximum
 - Frais de dossier (si ordre papier)

0,06 %
13,15 €
165,00 €
5,45 €

- Frais par virement en devise quel que soit le pays

- Commission proportionnelle au montant de la transaction
 - Minimum de perception
 - Maximum
 - Frais de dossier (si ordre papier)
- Commission de change

0,06 %
13,15 €
165,00 €
5,45 €
Voir ci-dessus

(1) Opérations en devise hors euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détails de l'EEE en page 37).

(2) Sous réserve de disponibilité des fonds. (3) Une commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur. (4) Aux conditions ci-dessous, peuvent s'ajouter les frais demandés par le correspondant bancaire étranger.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

• Frais acquit swift	17,00 €
• Frais sur transfert urgent (à J)	13,50 €

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en devise ou en provenance d'un pays hors espace SEPA

• Frais par virement	18,80 €
– Commission fixe	
– Commission de change	Voir ci-dessus



À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devise nécessitant l'achat ou la vente de devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

Virement permanent

• Frais d'opposition à un virement avant exécution – hors EEE	Gratuit
• Révocation définitive d'un virement permanent – hors EEE	Gratuit

AUTRES SERVICES

OFFRES MOBILITÉ INTERNATIONALE

Réserverées aux personnes physiques âgées d'au moins 16 ans justifiant d'une mobilité à l'étranger pour une durée minimale de trois mois.

Offre mobilité internationale carte

• Un nombre illimité de retraits d'espèces effectués aux Distributeurs Automatiques de Billets et de paiements par carte bancaire hors zone euro	10,30 €/mois
– hors commission de change, souscription pour une durée de 3 mois minimum	

Remise de chèque étranger (chèque payable à l'étranger)

Non
disponible

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Les coordonnées de votre agence :

www.banquepopulaire.fr/rivesparis/

sur votre extrait de compte

Vous pouvez contacter directement votre conseiller au tarif d'un appel local.

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24 h /24 :

– Par internet, avec Cyberplus (www.banquepopulaire.fr/rivesparis/)

– Par téléphone, avec Tonalité Plus (serveur local) :

- Depuis la France, au : **0 801 010 041** Service gratuit + prix appel ^(I)
- Depuis l'étranger, au : (+33) 1 84 95 15 64^(I)

NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

Les crédits renouvelables sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

BPCE Financement – SA au capital de 73 801 950 €

Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS – 439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

La Location avec Option d'Achat est un produit de :

BPCE LEASE, Société anonyme à conseil d'administration au capital de 354 096 074 € – Etablissement de Crédit Spécialisé – Siège social :

7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris – RCS Paris 379 155 369 – N° TVA : FR 81 379 155 369 Intermédiaire en assurances inscrit à l'OrIAS n° 07 029 339.

BPCE Vie

SA au capital social de 161 469 776 € - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - 349 004 341 RCS Paris. Entreprise régie par le Code des assurances.

IMA ASSURANCES Société anonyme au capital de 157 000 000 € entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118, avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481 511 632.

CNP ASSURANCES

SA avec conseil d'administration, au capital social de 686 618 477 € entièrement libéré - Siège social : 4, Promenade Cœur de Ville, 92130 Issy-les-Moulineaux. Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 737 062.

Entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE Assurances IARD

Société Anonyme au capital de 61 996 212 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon 75013 Paris.

COVÉA PROTECTION JURIDIQUE

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 88 077 090,60 € entièrement versé. Entreprise régie par le Code des assurances – RCS Le Mans 442 935 227 - APE 6512 Z. Siège social : 160, rue Henri Champion - 72045 Le Mans Cedex 2.

IMA PROTECT

une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance),
Siège social : 31, Route de Gachet, 44300 Nantes. S.A.S.U. au capital de
1 300 000 € - 422 715 458 RCS Nantes. Autorisations CNAPS
n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207.
L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance
publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification
APSAD de Service de Télésurveillance type P3 n° 170.01.31/192.05.31.
Certification délivrée par le CNPP – www.cnpp.com.

BPCE IARD

SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 €
entièrement versé. 401 380 472 RCS Niort. Siège Social : Chaban
79180 Chauray. Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 Niort Cedex 09
Entreprise régie par le Code des Assurances.

VERISURE

Société par actions simplifiée au capital social de 1 085 736 €,
dont le siège social est situé 1, place du Général de Gaulle - 92160 Antony,
Immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 345 006 027.

LISTE DES PAYS RECENSÉS AU 30 SEPTEMBRE 2024 (SUSCEPTIBLE D'ÉVOLUTION)

- **EEE (Espace Économique Européen)**, composé des pays de l'Union Européenne cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.
- **Espace SEPA** (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euro, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.
- **Zone EURO** : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

RÉSOUTRE UN LITIGE

VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller est votre interlocuteur privilégié** pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au Service Satisfaction Clients, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR COURRIER

PAR INTERNET

Banque Populaire Rives de Paris
Service Satisfaction Clients
80 boulevard Auguste Blanqui
75204 Paris cedex 13

www.banquepopulaire.fr/rivesparis/
rubrique "E-Réclamations"
sur notre page d'accueil

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (carte bancaire, virement, prélèvement...), la Banque Populaire Rives de Paris vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION

À défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais, indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

Le médiateur de la consommation* auprès de la FNBP pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers) et/ou à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR COURRIER	PAR INTERNET
Le Médiateur de la Consommation auprès de la FNBP - 20/22 rue Rubens 75013 Paris	www.mediateur-fnbp.fr

Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les services et placements financiers –hors assurance-vie– (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par internet, via le formulaire électronique disponible sur le site internet AMF-France.org/fr/le-mEDIATEUR bouton « Saisir le médiateur » ou en scannant le QR-Code :	Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02



Le médiateur de l'assurance pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris cedex 09

En cas de souscription par internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voies extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/>

Ces tarifs sont applicables sous réserve d'évolutions fiscales ou réglementaires, et sont exprimés avec taxes incluses lorsque celles-ci sont dues. Conformément à la réglementation, la modification des conditions tarifaires, comme toute modification de votre convention de compte vous sera communiquée deux mois avant sa date d'entrée en vigueur. En cas de non acceptation de votre part de cette modification vous devrez dénoncer le produit ou le service concerné et/ou votre convention de compte avant la date d'entrée en vigueur (sans frais). Ces conseils et tarifs ne sont pas exhaustifs, n'hésitez pas à solliciter votre conseiller. Les conditions de votre convention de compte sont disponibles auprès de votre agence ou sur notre site internet. La majorité des commissions est exonérée de TVA. Cependant conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit, au taux en vigueur à la date de l'opération (TVA au taux de 20%, taux en vigueur au 01/01/2024). Ces tarifs sont donc susceptibles de varier sans préavis en cas de variation du taux de TVA. Notre tarification est disponible en agence ou sur notre site internet www.banquepopulaire.fr/rivesparis/.

* Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC.

Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso.

POUR ACCÉDER À VOS SERVICES À TOUT MOMENT EN TOUS LIEUX
Téléchargez l'application Banque Populaire.



Services gratuits de banque et assurance à distance mis à votre disposition sur l'application Banque Populaire Particuliers⁽¹⁾

GESTION DEVOTRE BANQUE À DISTANCE

Biométrie	Accès rapide à vos comptes via la reconnaissance des empreintes digitales ⁽²⁾ ou du visage ⁽²⁾
Gestion des comptes	Suivi de vos opérations de paiements et retraits cartes Création d'alertes sur mesure pour piloter au plus près vos comptes
Pilotage de votre carte	Verrouillage temporaire ou mise en opposition en temps réel Consultation du code secret de votre carte bancaire Consultation et modification si besoin et sous conditions des plafonds temporaires de paiement et de retraits de votre carte ⁽¹⁾
Virements	Gestion et suivi de vos virements Ajout d'un bénéficiaire sans délai d'attente grâce à Sécur'Pass activable depuis le Smartphone ⁽²⁾ Virement SEPA instantané occasionnel avec le numéro de téléphone mobile (via Wero)
Retrait	Retrait d'espèces sans avoir à portée de main votre carte bancaire, avec SMART'retrait

GESTION DEVOTRE ASSURANCE À DISTANCE

Simulation/ souscription	Simulation tarifaire et souscription en ligne ⁽³⁾
Information sur votre contrat	Consultation de vos bénéficiaires, de vos formules, de vos garanties et de vos franchises Visualisation de votre échéancier
Gestion du contrat	Ajout ou suppression d'un bénéficiaire de votre assurance scolaire (option du contrat assurance habitation) Modification de la date et de la fréquence de prélèvement Modification du compte Banque Populaire de prélèvement Déclaration et suivi d'un sinistre Utilisation des services de dépannage, travaux, déménagement
Gestion de documents	Obtention d'une attestation, un avis d'échéance

(1) Ces fonctionnalités sont disponibles sur votre espace de banque à distance. Cela nécessite la souscription préalable au service de banque à distance (gratuit hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à internet) et d'être doté de l'application mobile Banque Populaire pour y accéder.

(2) Fonctionnalité disponible sur notre application mobile pour les systèmes d'exploitation et matériels compatibles.

(3) Sous réserve d'acceptation de votre Banque Populaire et après expiration du délai de rétractation.



Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.banquepopulaire.fr/rivesparis

Banque Populaire Rives de Paris, Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - 552 002 313 - RCS Paris Société immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le N°07 022 545 - Siège social : 80 boulevard Auguste Blanqui - 75204 Paris cedex 13 - Téléphone : 01 73 07 48 37 - Internet : www.banquepopulaire.fr/rivesparis - Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_01 QHNP délivré par l'ADEME. Crédit photo : Shutterstock - Impression : Imprimerie Gantier - ZAE «Les Dix Muids» - Rue Blaise Pascal - 59770 Marly - Réf 3722

